

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des travaux découlant de l'entente de partenariat signée entre le gouvernement du Québec et les fabricants d'inhibiteurs de la pompe à protons (IPP), un feuillet d'information destiné aux patients devant prendre des réducteurs d'acidité sur ordonnance a été conçu.

Développé par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) en collaboration avec le Conseil du médicament, ce feuillet d'information a reçu un avis favorable des membres de la Table de concertation. Il se veut un outil complémentaire aux ateliers interactifs de formation sur l'usage optimal des IPP et s'adresse avant tout aux médecins qui ont participé à ces ateliers. Nous espérons que ce feuillet, que vous pouvez personnaliser pour chacun de vos patients, facilitera votre tâche et vous permettra une intervention optimale auprès de cette clientèle.

La production de ce feuillet a été financée à même les sommes résiduelles du fonds de l'entente IPP. Des copies supplémentaires du feuillet peuvent être obtenues en communiquant avec le Conseil du médicament par courriel à l'adresse cdm@cdm.gouv.qc.ca, par téléphone au (418) 644-8282, par télécopieur au (418) 644-8499 ou en consultant le site Internet, www.cdm.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, l'expression de nos sentiments distingués.



Lucie Robitaille, M.Sc.
Directrice générale
Conseil du médicament



Pierre Raïche, m.d.
Directeur de la
Formation professionnelle FMOQ